



Union européenne 20 mai 2016

Géographie :

- Superficie : 4 463 600 km²

Population : (source : Eurostat)

- Population : 508 450 856 habitants (1^{er} janvier 2015)
- Taux d'accroissement naturel brut : 0,4 ‰ (est. 2014)
- Solde migratoire : 2,2 ‰ (est. 2014)
- Croissance démographique totale : 2,5 ‰ (est. 2014)
- Taux brut de natalité : 10,1 ‰ (2014)
- Taux brut de mortalité : 9,7 ‰ (2014)
- Espérance de vie : hommes 78,1 ans, femmes 83,6 ans (2014)

Économie : (source : Eurostat et DG Commerce)

- PIB : 13 920 541,2 millions € (2014)
- PIB par habitant (SPA) : 27 300 € (2014)
- Croissance du PIB : 1,3 % (2014) ; à titre de
- Chômage : 9,5 % (2015) contre USA : 6,2 %
- Taux d'inflation annuel UE : 0 % (2015)
- Déficit public : 2,9 % du PIB (2014)
- Dette publique : 88,4 % du PIB (2014)
- Dépenses publiques : 48,1 % du PIB (2014)
- Recettes publiques : 45,2 % du PIB (2014)
- Exportations hors UE 28 : 1 791 milliards €
- Importation hors UE 28 : 1 726 milliards €
- Balance commerciale UE 28 : 64 milliards
- Balance des comptes courants : 161,648 mi
- Stock d'investissements directs étrangers
: 30,2 % du PIB (2012) (UE 27)

Immigration (source : Eurostat)

- Total de ressortissants étrangers : 34,1 millions (2014) dont 19,8 millions originaires de pays hors de l'Union européenne (2014) (UE 28)
- Taux de ressortissants étrangers : 6,7 % (2015)
- Taux de personnes nées à l'étranger (hors UE) : 3,9 % (2014)
- Nombre de demandeurs d'asile : 1 321 600 (2015)
- Demandes d'asile acceptées : 25 730 (2015)

Pays membres de la zone Euro : 19 États membres de l'Union européenne participent à la monnaie unique :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Chypre
- Espagne □ Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Irlande
- Italie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Portugal
- Slovaquie
- Slovénie
- Lettonie
- Lituanie

Les pays hors zone euro :

La Bulgarie, la Croatie, la République tchèque, le Danemark, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Suède et le Royaume-Uni sont membres de l'UE, mais ne font pas partie à l'heure actuelle de la zone euro. Le Danemark participe au mécanisme de change européen II (MCE II), ce qui signifie que la couronne est liée à l'euro. À l'avenir, d'autres pays devraient intégrer le MCE II.

Systèmes politiques dans les États membres :

Républiques parlementaires :

- Bulgarie
- Chypre
- Croatie
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie □ Irlande
- Italie
- Lettonie
- Lituanie □ Malte
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Slovaquie
- Slovénie

Républiques fédérales et parlementaires :

- Allemagne
- Autriche

Monarchies parlementaires :

- Belgique
- Danemark
- Espagne
- Luxembourg
- Pays-Bas
- Royaume-Uni
- Suède

Institutions et situation politique : (sources : www.consilium.europa.eu et www.europarl.europa.eu)

L'Union européenne, pour la branche législative de ses institutions, est dotée de deux organes : le Conseil des ministres et le Parlement européen.

→ Le Conseil de l'Union européenne

Il se compose des ministres des pays membres de l'UE, qui se réunissent en neuf formations, en fonction des sujets abordés :

- Affaires générales et relations extérieures (CAGRE)
- Affaires économiques et financières (Ecofin)
- Coopération dans le domaine de justice et d'affaires intérieures (JAI)
- Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
- Compétitivité
- Transports, télécommunications et énergie
- Agriculture et pêche
- Environnement
- Education, jeunesse et culture

La présidence du Conseil de l'Union européenne change tous les six mois, selon un ordre de rotation prédéfini :

- Juillet – Décembre 2014 : Italie
- Janvier – Juin 2015 : Lettonie
- Juillet – Décembre 2015 : Luxembourg
- Janvier – Juin 2016 : Pays-Bas
- Juillet – Décembre 2016 : Slovaquie
- Janvier – Juin 2017 : Malte
- Juillet – Décembre 2017 : Royaume-Uni
- Janvier – Juin 2018 : Estonie
- Juillet – Décembre 2018 : Bulgarie
- Janvier – Juin 2019 : Autriche
- Juillet – Décembre 2019 : Roumanie
- Janvier – Juin 2020 : Finlande

Le nombre de voix de chaque État membre est fixé par les Traités, qui définissent aussi les cas où la majorité simple, la majorité qualifiée ou l'unanimité sont requises.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, une majorité qualifiée est atteinte lorsque ces deux conditions sont remplies :

- Une majorité d'États membres donne son approbation (dans certains cas une majorité des deux tiers) ;
- Un minimum de 255 voix est exprimé en faveur de la proposition, soit 73,9 % du total.

Chaque État membre peut, en outre, demander la confirmation que les voix favorables représentent au moins 62% de la population totale de l'Union. Si ce critère n'est pas respecté, la décision n'est pas adoptée.

Répartition des voix par État :

Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni	29
Espagne, Pologne	27
Roumanie	14
Pays-Bas	13
Belgique, République tchèque, Grèce, Hongrie, Portugal	12
Autriche, Bulgarie, Suède	10
Croatie, Danemark, Irlande, Lituanie, Slovaquie, Finlande	7
Chypre, Estonie, Lettonie, Luxembourg, Slovénie	4
Malte	3

TOTAL	352
-------	-----

Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, prévoit qu'à partir de 2014, les décisions sont prises à la double majorité, calculée selon deux critères :

- État : 55% des États de l'UE (soit à 27, 15 États membres)
- Population : 65% de la population de l'UE

Une minorité de blocage devra inclure au moins 4 États membres.

→ Le Parlement européen

Il siège à Strasbourg, ses commissions ainsi que certaines séances plénières se tiennent à Bruxelles ; son secrétariat général réside à Luxembourg. Jusqu'au 1^{er} décembre 2011, il réunissait 736 députés représentant chacun des 27 États membres de l'Union, tel que le traité de Nice le prévoyait.

Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, prévoit la présence de 751 députés au Parlement à partir des élections européennes de 2014. Le nouveau traité donne 18 sièges supplémentaires à 12 États membres, tandis que l'Allemagne perd 3 sièges en raison des nouveaux seuils fixés.

La répartition des députés* est la suivante :

* Deux députés sont en cours de nomination après des démissions.

États membres	Nombre de sièges
Allemagne	96
France	74
Royaume-Uni	73
Italie	73
Espagne	54
Pologne	50
Roumanie	32
Pays-Bas	26
Belgique	21
République tchèque	21
Grèce	21
Hongrie	21
Portugal	21
Suède	20
Autriche	18
Bulgarie	17
Danemark	13
Finlande	13
Slovaquie	13
Croatie	11
Irlande	11
Lituanie	10
Lettonie	8
Slovénie	8

Chypre	6
Estonie	6
Luxembourg	6
Malte	6

Représentation féminine au Parlement européen : 35,05 % en 2009 à 36,8 % en 2015.

Pour plus d'informations sur le Parlement européen et les modalités d'élection, consultez les sites :

- <http://www.elections-europeennes.org/>
- <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/>